

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 15 mai 2024 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

	38
☞ Nombre de membres présents :	37
☞ Nombre de membres ayant donné procuration :	1

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 15 mai à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ☞ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
- M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
 - Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM
 - Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
 - Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
 - M. Gilbert ROTH, Maire de DORLISHEIM
 - Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLISHEIM
 - M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
 - M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
 - M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
 - M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
 - M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
 - Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
 - M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
 - Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
 - M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
 - M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
 - M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM

- ☞ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
- M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
 - M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
 - M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
 - M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
 - M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
 - M. Marc SCHEER, Maire de ROTH AU
 - M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
 - M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

REÇU le

17 MAI 2024

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIENT EN OUTRE :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCOT
Mme Juliette OBERLE, Coordinatrice mobilité et climat
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public

EXCUSES :

M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est
M. Frédéric BIERRY, Président CEA
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

OBJET : FINANCES- RENOUELEMENT CONVENTION CCPR

N° 2024-260-PETR

EXPOSE

Le PETR Bruche Mossig anime et gère, sur le site de l'ancienne friche de la Brasserie à MUTZIG, un pôle de services qui comporte une pépinière/hôtel d'entreprises dénommée « Tremplin Entreprises » et assure des fonctions d'accueil, de conseil et d'appui aux porteurs de projets en matière de création et de reprise d'entreprise.

Une part des porteurs de projets reçus et conseillés par l'animateur économique du PETR est originaire de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.

Cette dernière avait accepté de participer au financement du poste par une subvention annuelle de 3 100€ en 2022 et en 2023 et a décidé de renouveler sa participation en 2024.

Une nouvelle convention a été établie pour formaliser ce partenariat entre les deux instances et organiser les modalités de versement de la participation financière. Cette dernière prévoit une clause de renouvellement de manière expresse.

Une délibération dans ce sens a été prise par la CCPR, le 13 février 2024.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

CONSIDERANT que les missions réalisées par le pôle Création de Tremplin Entreprises bénéficient pour partie à des porteurs de projets habitant le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim ;

CONSIDERANT l'intérêt à mutualiser l'ingénierie affectée au fonctionnement du pôle création à Tremplin Entreprises ;

VU la délibération n°2024-17 prise par le Conseil Communautaire de la CCPR en sa séance du 13 février 2024, portant décision de verser au PETR Bruche Mossig une participation à hauteur de 3100€/an pour 2024 et autorisant le Président de la CCPR à signer la convention de partenariat fixant les modalités de collaboration entre le PETR Bruche Mossig et la CCPR ;

VU les statuts du PETR, notamment son article relatif aux compétences et attributions précisant que le PETR peut réaliser, pour le compte des collectivités ou établissements publics, des prestations de services, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

approuve

la convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Portes de Rosheim pour l'accueil et le conseil des porteurs de projets à Tremplin Entreprises ,

approuve

la participation de la communauté de communes des Portes de Rosheim au financement du service d'accueil et le conseil des porteurs de projets à Tremplin Entreprises,

autorise

le Président à signer cette convention,

charge

le Président de l'exécution de cette convention.

Le secrétaire de séance,



Daniel ACKER

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 17/05/2024

Publié le : 22/05/2024

REÇU le

17 MAI 2024

**À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM**